

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

M. Chudeau, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Après l'alinéa 160, insérer l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement présente, dans le cadre du projet de loi de finances 2026, un plan d'urgence de rattrapage éducatif pour Mayotte. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le système éducatif était, à Mayotte, bien avant le cyclone CHIDO, profondément dégradé.

Quelques indicateurs significatifs :

- les difficultés de lecture en 2020 chez les jeunes âgés de 17 ans, à l'occasion des Journées Défense et Citoyenneté (JDC), sont évaluées à 10,9% en France, en Guadeloupe et Martinique à 28%, à la Réunion à 25%, en Guyane à 46% et à Mayotte à 71% ;

- le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans à Mayotte, est de 40%, sans inclure le « halo de chômage », à savoir les personnes sans emploi non inscrites au chômage.

Dans le domaine éducatif, totalement absent de ce projet de loi, la priorité est donc de rétablir l'efficacité de l'action publique afin d'affirmer l'égalité de tous les citoyens français devant l'éducation.

Cet amendement propose de doter Mayotte d'un plan spécifique de rattrapage éducatif comprenant plusieurs volets:

- Cours de français de niveau DELF pour les parents d'élèves (gratuits) assurés par les GRETA;
- Doublement des moyens des CASNAV ;
- Création de structures pour les EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) et les NSA (non scolarisés antérieurement) ;
- Pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue française à l'entrée en sixième, création de classes de propédeutique à enseignement renforcé en français.
- Création d « campus des métiers » sous double tutelle éducation nationale et ministère de la Mer, dédié aux métiers de la Mer et intégrant les Ecoles d'apprentissage maritime (EAM) existantes. Ce campus prépare aux diplômes et qualifications du niveau CAP au niveau BTS.